



Voici le rapport succinct de notre entrevue du 12 décembre 2025. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité Saint-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Le Comité Saint-Roch

Les représentants de sociétés :

Sociétés présentes : Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, Société Royale des Pompiers des Waibes, Société Royale des Mousquetaires du Roy, Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, Tartares Lituanais, Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée, Volontaires Belges de 1830, Compagnie Saint-Roch, Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Sociétés absentes : Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire, Enfants de sainte Barbe (Ragnies), Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies).

En présence de Mme l'échevine du Folklore, Véronique Thomas.

II. DISCUSSION

Au cours des dernières éditions de la St-Roch, certains dérapages sont constatés : retards, tirs intempestifs, turbulences diverses ...

De tels faits ne peuvent se produire ni se reproduire. Ils ternissent l'image de la Saint-Roch et altèrent l'indispensable sérénité nécessaire à sa préparation. De plus, ils viennent altérer les relations souvent amicales qu'entretiennent certains d'entre nous.

Généralement, seule une toute petite minorité refuse, volontairement ou inconsciemment, de s'inscrire dans le cadre que, la plupart du temps, nous avons coconstruit, ces dernières années.

⇒ Intérêt de représenter la « Charte du Marcheur » qui a été signée par l'ensemble des participants de la St-Roch, le 29 avril 2011.

La charte en elle-même n'a pas vieilli. Seules quelques modifications organisationnelles y ont été apportées, puisque, à la demande des Sociétés, le déroulement de la St-Roch a évolué en 2015.

Nous souhaitons que ce document soit, dès à présent, signé chaque année par chacun d'entre nous.

Recueillant un très large assentiment de l'ensemble des participants, lors de sa présentation, la charte pourrait néanmoins subir l'un ou l'autre ajustement minime.

Alexandre Dogné, Gérard Vanadenhoven

La Saint-Roch de Thuin, comment ça se passe...

Avant la Saint-Roch...

Chaque Société doit être représentée lors des deux ou trois réunions préparatoires. Elle doit transmettre les informations à tous les membres de sa société, notamment : le nom de la délégation extérieure engagée, l'ordre du cortège, les infos concernant le bon déroulement de la Saint-Roch (rapports de réunion, ordonnances de police, réglementation des tirs, changement d'itinéraire éventuel ...).

Le samedi...

Dès 20h30, Place du Chapitre, rassemblement des Sociétés thudiennes.

21h00, « Tir des Campes ».

21h45, déclaration de l'ouverture officielle des fêtes de la Saint-Roch par le président du Comité Saint-Roch, suivie du **départ de la « Retraite aux Flambeaux ».**

Dislocation du cortège au monument « Au Marcheur », au pied duquel chaque Société dépose une gerbe. L'Amicale Folklorique se charge de la montée des drapeaux.

Pour information, la distance à parcourir est de ... 2,7 kilomètres !

L'itinéraire peut, ponctuellement, être modifié lorsque les conditions météo, des situations extraordinaires, des travaux ... l'imposent. Le cortège peut être partagé en 2.

La Société mise à l'honneur :

- joue les rigodons après chaque campe.
- son président tire la 8e campe.
- prend la tête du cortège de la Retraite aux Flambeaux.

Le dimanche...

9h15, accueil de la délégation invitée.

9h30, hommage à la chapelle Saint-Roch.

10h00, église Notre-Dame d'el Vaux, descente solennelle de la statue de saint Roch (cérémonie ouverte à toutes et à tous).

10h30, hommage au monument « Au Marcheur ».

11h00, hommage au monument « Aux Morts ».

Si on doit voter le dimanche de Saint-Roch, les directives du juge de paix sont à respecter scrupuleusement.

13h00, Chant des Oiseaux, rassemblement des Sociétés.

13h30, départ de la Marche.

Aucun arrêt n'est prévu sur le trajet. Sont seulement autorisés les **tirs prévus dans l'arrêté de police rédigé par l'Administration Communale**. Le clergé, l'escorte et les porteurs de la statue de saint Roch, la châsse de saint Roch et des Sœurs Grises attendent le passage du cortège à l'église de la Ville-Basse.

Pour information, la distance à parcourir pour rejoindre les Waibes est de +/- 4,5 kilomètres !

Vers 16h30, place des Waibes.

Les drapeaux de chaque Société précèdent les Chasseurs Carabiniers et montent de la place des Waibes vers l'église. Une haie d'honneur des Chasseurs Carabiniers et des drapeaux se forme pour l'entrée de saint Roch dans l'église. Le Comité Saint-Roch, les autorités communales, les Zouaves Pontificaux, les Sœurs Grises et les pèlerins assistent aux vêpres en l'église des Waibes.

Vers 17h30, place des Waibes.

Dès la fin des vêpres, par le haut des Waibes, départ des Sociétés pour la descente vers l'église Notre-Dame d'el Vaux.

Vers 18h30, église de la Ville-Basse, la Rentrée

Les parades ne sont pas permises. Sous la responsabilité de l'officier, les tirs sont autorisés pour autant qu'il n'y ait pas d'arrêt.

Les Sociétés qui se présenteront en retard ou qui ne seront pas en ordre, ne seront plus autorisées à prendre part à la Rentrée.

Les Chasseurs Carabiniers jouent la Brabançonne avant la rentrée de saint Roch dans l'église. Saint Roch et sa garde d'honneur suivent les Zouaves Pontificaux, eux-mêmes suivis, dans cet ordre, par le bourgmestre et le président du Comité Saint-Roch, les Sœurs Grises, les membres du Comité Saint-Roch. La Compagnie Saint-Roch est présente dans l'église pour accompagner la rentrée de saint Roch.

Pour information, la distance à parcourir est de 3 kilomètres !

Les marcheurs qui ne sont plus en état de faire la Rentrée doivent être écartés par les officiers responsables.

Le lundi...

Dès 8h00, place de la Ville-Basse : rassemblement des Sociétés.

Dès 8h15, chaque Société se rend, en ordre, vers l'église.

Dès 8h30, chaque Société entre dans l'église, dans l'ordre du cortège du dimanche, en suivant un « itinéraire » précis pour le passage à l'offrande et son placement dans l'église.

Dès 10h00, Messe Militaire.

Les drapeaux de chaque Société se placent entre l'autel et le chœur de l'église. La Société mise à l'honneur joue le rigodon.

*L'office religieux fait partie des fondements de notre folklore,
quelles que soient les opinions philosophiques de chacun !
Une délégation « fournie » de chaque Société doit donc assister à la messe.*

Vers 11h00, fin de la messe.

Saint Roch et son escorte partent en procession vers la chapelle Saint-Roch.

Des enfants de chœur, des jeunes Sœurs Grises portent les petits pains bénis lors de la messe. Ils seront distribués aux pèlerins lors de la vénération de la relique à la chapelle Saint-Roch. Le Doyen porte la relique de saint Roch dans sa monstrance. Il est accompagné par 4 Sœurs Grises qui portent le baldaquin. Les Sœurs Grises et les pèlerins qui le souhaitent suivent pour vénérer la relique à la chapelle Saint-Roch.

Le tour de la Maladrie.

Bivouac aux proches alentours de la potale Saint-Roch, place de la Maladrie.

Pour information, la distance à parcourir est de ... 3,7 kilomètres jusqu'à la potale Saint-Roch.

14h00, chaque Société se remet en ordre et rend une dernière fois les honneurs à saint Roch placé sur un reposoir situé à proximité de la potale Saint-Roch.

Pour information, la distance à parcourir est de ... 3,4 kilomètres jusqu'à la Place du Chapitre.

Dès 15h00, Place du Chapitre, remise des décorations (**25, 35, 50, 60, 70, 75 années de marche**) par l'Administration Communale, **conformément au déroulement communément établi**. Les fusils et les tromblons sont confinés dans le Martinet. L'**arrêté de police** réglementant les tirs est **scrupuleusement respecté** par chaque officier, par chaque tireur. En fin de cérémonie, chaque Société reste en place pour l'interprétation de la Brabançonne.

Campes et sonneries...

En plus des 9 camps et des sonneries de cloches du samedi, chaque moment important de la Saint-Roch est marqué par le tir d'une campe parfois accompagné de la sonnerie des cloches du beffroi, Paula et Maria ou du carillon. Le dimanche matin, une campe est tirée pour l'hommage à la chapelle Saint-Roch, la descente solennelle de saint Roch en l'église Notre-Dame d'el Vaux, l'hommage au monument « Au Marcheur », l'hommage au monument « Aux Morts ». L'après-midi, le départ de la Marche, le passage devant le beffroi, le passage devant la statue et la relique de saint Roch (église Notre-Dame d'el Vaux), le départ des Waibes, le début de la rentrée sont également signalés. Le lundi, les cloches retentissent pour la vénération de la relique par tous les Marcheurs, pour le passage des Sociétés à la chapelle Saint-Roch, pour le départ de la Maladrie et pour l'arrivée des Sociétés sur la Place du Chapitre.

Charte.

Tenue et comportement du Marcheur ! Durant les trois jours de festivités, les Marcheurs sont tenus :

- de respecter les **us** et **coutumes** de notre Saint-Roch (voir ci-devant);
- de respecter l'ordre de marche (l'**horaire** et l'**itinéraire**);
- de porter des **costumes** et équipements **impeccables** (chaussures noires, par exemple);
- de respecter les **distances** entre les Sociétés, à savoir un **maximum de 50 mètres**, afin de garder un cortège homogène digne d'un défilé et d'éviter les « trous » entre les Sociétés;
- de **ne pas arrêter**, sauf si c'est absolument nécessaire;
- de ne **pas** exécuter **de parades**, et ce, afin d'éviter de ralentir le cortège;
- de **se tenir correctement dans les rangs** par simple souci de respect de la marche et des spectateurs (abus d'alcool, quitter les rangs... sont à éviter);
- de se déplacer tout le long du cortège avec un **minimum de rigueur « militaire »**.
- de **ne pas boire, fumer, danser** dans les rangs;
- de **ne pas s'arrêter** le long du parcours pour consommer des boissons dans les cafés et autres débits de boissons (buvettes, particuliers, etc.);
- de **tirer** uniquement **aux endroits autorisés** dans l'arrêté de police dont une copie a été remise aux responsables des Sociétés (les tirs isolés sont interdits);
- de respecter les **mesures de sécurité en matière de tirs** (distance, enfants, chevaux, quantité de poudre, entretien des armes);
- de **manipuler** les armes **en bon père de famille** (les fusils ou tromblons qui ne sont plus en état de tirer en respectant les règles de sécurité doivent être écartés par les officiers responsables);
- de respecter les **règles du Code de la route**, lors des déplacements hors cortège;
- les **Marcheurs** doivent **se respecter mutuellement** (les bagarres sont à proscrire);
- les membres du **Comité Saint-Roch** et les **Marcheurs** se doivent **respect et collaboration**;
- les **Marcheurs** sont tenus de **respecter les consignes** données par les membres du comité.

***Le non-respect des principes de cette charte
peut amener le Comité organisateur de la Marche Saint-Roch à prendre des mesures appropriées,
pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire, voire définitive, de la Marche.***